

Chapitre 55

Fibres synthétiques ou artificielles discontinues

Note.

1.- Au sens des n°s 55.01 et 55.02, on entend par *câbles de filaments synthétiques ou artificiels*, les câbles constitués par un ensemble de filaments parallèles, de longueur uniforme et égale à celle des câbles et satisfaisant aux conditions suivantes :

- a) longueur du câble excédant 2 m;
- b) torsion du câble inférieure à 5 tours par mètre;
- c) titre unitaire des filaments inférieur à 67 décitex;
- d) câbles de filaments synthétiques seulement : les câbles doivent avoir été étirés et, de ce fait, ne pas pouvoir être allongés de plus de 100 % de leur longueur;
- e) titre total du câble excédant 20.000 décitex.

Les câbles d'une longueur n'excédant pas 2 m relèvent des n°s 55.03 ou 55.04.

N° de position	Code du S.H.	
55.01		Câbles de filaments synthétiques.
	5501.10	- De nylon ou d'autres polyamides
	5501.20	- De polyesters
	5501.30	- Acryliques ou modacryliques
	5501.40	- De polypropylène
	5501.90	- Autres
55.02	5502.00	Câbles de filaments artificiels.
55.03		Fibres synthétiques discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature.
		- De nylon ou d'autres polyamides :
	5503.11	-- D'aramides
	5503.19	-- Autres
	5503.20	- De polyesters
	5503.30	- Acryliques ou modacryliques
	5503.40	- De polypropylène
	5503.90	- Autres
55.04		Fibres artificielles discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature.
	5504.10	- De rayonne viscosse
	5504.90	- Autres
55.05		Déchets de fibres synthétiques ou artificielles (y compris les blousses, les déchets de fils et les effilochés).
	5505.10	- De fibres synthétiques
	5505.20	- De fibres artificielles
55.06		Fibres synthétiques discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature.
	5506.10	- De nylon ou d'autres polyamides

	5506.20	- De polyesters
	5506.30	- Acryliques ou modacryliques
55.07	5506.90	- Autres
55.08	5507.00	Fibres artificielles discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature. Fils à coudre de fibres synthétiques ou artificielles discontinues, même conditionnés pour la vente au détail.
	5508.10	- De fibres synthétiques discontinues
55.09	5508.20	- De fibres artificielles discontinues Fils de fibres synthétiques discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail.
		- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues de nylon ou d'autres polyamides :
	5509.11	-- Simples
	5509.12	-- Retors ou câblés
		- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues de polyester :
	5509.21	-- Simples
	5509.22	-- Retors ou câblés
		- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues acryliques ou modacryliques :
	5509.31	-- Simples
	5509.32	-- Retors ou câblés
		- Autres fils, contenant au moins 85 % en poids de fibres synthétiques discontinues :
	5509.41	-- Simples
	5509.42	-- Retors ou câblés
		- Autres fils, de fibres discontinues de polyester :
	5509.51	-- Mélangées principalement ou uniquement avec des fibres artificielles discontinues
	5509.52	-- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins
	5509.53	-- Mélangées principalement ou uniquement avec du coton
	5509.59	-- Autres
		- Autres fils, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques :
	5509.61	-- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins
	5509.62	-- Mélangées principalement ou uniquement avec du coton
	5509.69	-- Autres
		- Autres fils :
	5509.91	-- Mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins
	5509.92	-- Mélangés principalement ou uniquement avec du coton
	5509.99	-- Autres

55.10		<p>Fils de fibres artificielles discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contenant au moins 85 % en poids de fibres artificielles discontinues :
	5510.11	-- Simples
	5510.12	-- Retors ou câblés
	5510.20	- Autres fils, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins
	5510.30	- Autres fils, mélangés principalement ou uniquement avec du coton
	5510.90	- Autres fils
55.11		<p>Fils de fibres synthétiques ou artificielles discontinues (autres que les fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail.</p> <ul style="list-style-type: none"> - De fibres synthétiques discontinues, contenant au moins 85 % en poids de ces fibres - De fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres - De fibres artificielles discontinues
	5511.10	
	5511.20	
	5511.30	
55.12		<p>Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant au moins 85 % en poids de fibres synthétiques discontinues.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues de polyester :
	5512.11	-- Ecrus ou blanchis
	5512.19	-- Autres
		- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues acryliques ou modacryliques :
	5512.21	-- Ecrus ou blanchis
	5512.29	-- Autres
		- Autres :
	5512.91	-- Ecrus ou blanchis
	5512.99	-- Autres
55.13		<p>Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids n'excédant pas 170 g/m².</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecrus ou blanchis :
	5513.11	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile
	5513.12	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4
	5513.13	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester
	5513.19	-- Autres tissus
		- Teints :
	5513.21	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile
	5513.23	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester
	5513.29	-- Autres tissus

55.14

- En fils de diverses couleurs :
- 5513.31 -- En fibres discontinues de polyester, à armure toile
- 5513.39 -- Autres tissus
- Imprimés :
- 5513.41 -- En fibres discontinues de polyester, à armure toile
- 5513.49 -- Autres tissus
- Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids excédant 170 g/m².**
- Ecrus ou blanchis :
- 5514.11 -- En fibres discontinues de polyester, à armure toile
- 5514.12 -- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4
- 5514.19 -- Autres tissus
- Teints :
- 5514.21 -- En fibres discontinues de polyester, à armure toile
- 5514.22 -- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4
- 5514.23 -- Autres tissus de fibres discontinues de polyester
- 5514.29 -- Autres tissus
- 5514.30 - En fils de diverses couleurs
- Imprimés :
- 5514.41 -- En fibres discontinues de polyester, à armure toile
- 5514.42 -- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4
- 5514.43 -- Autres tissus de fibres discontinues de polyester
- 5514.49 -- Autres tissus

55.15

- Autres tissus de fibres synthétiques discontinues.**
- De fibres discontinues de polyester :
- 5515.11 -- Mélangées principalement ou uniquement avec des fibres discontinues de rayonne viscosé
- 5515.12 -- Mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels
- 5515.13 -- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins
- 5515.19 -- Autres
- De fibres discontinues acryliques ou modacryliques :
- 5515.21 -- Mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels
- 5515.22 -- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins
- 5515.29 -- Autres

55.16

	- Autres tissus :
5515.91	-- Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels
5515.99	-- Autres
	Tissus de fibres artificielles discontinues.
	- Contenant au moins 85 % en poids de fibres artificielles discontinues :
5516.11	-- Ecrus ou blanchis
5516.12	-- Teints
5516.13	-- En fils de diverses couleurs
5516.14	-- Imprimés
	- Contenant moins de 85 % en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels :
5516.21	-- Ecrus ou blanchis
5516.22	-- Teints
5516.23	-- En fils de diverses couleurs
5516.24	-- Imprimés
	- Contenant moins de 85 % en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins :
5516.31	-- Ecrus ou blanchis
5516.32	-- Teints
5516.33	-- En fils de diverses couleurs
5516.34	-- Imprimés
	- Contenant moins de 85% en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec du coton :
5516.41	-- Ecrus ou blanchis
5516.42	-- Teints
5516.43	-- En fils de diverses couleurs
5516.44	-- Imprimés
	- Autres :
5516.91	-- Ecrus ou blanchis
5516.92	-- Teints
5516.93	-- En fils de diverses couleurs
5516.94	-- Imprimés